

**DEL 2019020401**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE**

**Conseil d'Administration  
Séance du 2 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 2 du mois d'avril à 18 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Jean CHARRIER, Sonia FAVREAU , Claudine ORDONNEAU, Michèle Da SYLVA, Marie-Françoise GABORIT, Bernadette GAUTREAU, Eric DANGLLOT, Catherine GARANDEAU, Huguette DARIET.

Etaient absents excusés : Daniel GRIT , Maxence De RUGY, Nathalie DALAIS-CHUSSEAU, Jean-Pierre AYME.

Maxence de RUGY donne POUVOIR à Catherine GARANDEAU, Daniel GRIT donne POUVOIR à Bernadette GAUTREAU, Nathalie DALAIS-CHUSSEAU donne POUVOIR à Jean CHARRIER.

Convocation du 26 mars 2019

Nombre de membres : 13

Présents : 9 ; Suffrages exprimés : 12

Quorum : 7

**1) CCAS/FINANCES - Approbation du compte de gestion 2018**

Il convient de se prononcer sur la régularité du compte de gestion 2018 dressé par Monsieur le Trésorier Municipal.

- Après présentation du budget de l'exercice 2018, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et du détail des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Trésorier ;
- Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant qu'il a été satisfait

Le conseil d'administration à l'unanimité décide :

1°) de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018 et considérer que le compte de gestion du CCAS dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Envoyé en préfecture le 03/04/2019

Reçu en préfecture le 03/04/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 085-268500600-20190403-DEL2019040201-DE

2°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,  
A Talmont-Saint-Hilaire, le 3 avril 2019  
La Vice-Présidente, Catherine GARANDEAU

Certifiée exécutoire à compter du 03/04/2019  
après transmission en Sous-Préfecture

